

Direction des affaires juridiques et du patrimoine

Réf : DAJP/n°2020-739

Décision de nomination de suivants de liste à la commission de la recherche

Collège des Docteurs, docteurs de 3eme cycle et docteurs ingénieurs

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D.719-21;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la décision n°DAJP/2020-535 du président de l'Université de Tours, en date du 16 octobre 2020, portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des docteurs, docteurs de 3^{eme} cycle et docteurs ingénieurs à la commission de la recherche;

Vu les listes de candidats intitulée « Portons tous les talents » ;

Vu la démission de M. Gustavo Gomez-Mejia de sa fonction d'élu ;

DÉCIDE

Article 1^{er}: Mme Sandrine Ferré est proclamée élue à la commission de la recherche, collège des docteurs, docteurs de 3^{eme} cycle et docteurs ingénieurs, secteur 2, en remplacement de M. Gustavo Gomez-Mejia, et ce pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 : Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'affichage et de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux intéressés.

Fait à Tours, le 10 décembre 2020

A. Giranti

Arnaud Giacometti Président de l'Université

P.J.: composition actualisée de la commission de la recherche